

AGIR aujourd'hui pour ne pas SUBIR demain

A tous ceux qui claironnent en Bretagne et ailleurs que les problèmes de l'eau seraient derrière nous, ces derniers mois ont apporté un démenti formel : de la rade de Brest, gravement contaminée par les rejets domestiques, industriels et agricoles, à nos cours d'eau anéantis par les déversements accidentels (sic !) de lisier, de la sécheresse qui frappe à nouveau au déclin de la biodiversité ordinaire dans nos vallées, les signaux d'alerte sont à l'orange voire au rouge.

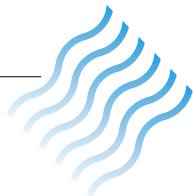
Certes, en Bretagne, plus vite qu'ailleurs grâce à la mobilisation des citoyens et du réseau associatif, des progrès ont été accomplis et notre patrimoine naturel comme nos paysages n'ont rien à envier à celui des régions voisines. C'est le résultat d'une prise de conscience collective que la pollution n'était pas la rançon -fatale- du « progrès » mais le résultat d'un manque d'anticipation et d'analyse globale. C'est aussi le résultat d'efforts financiers considérables qui ont permis de faire reculer une partie des dégradations qui perturbent, des sources à la mer, nos milieux aquatiques.

Raison de plus pour ne pas baisser les bras face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : dérèglement climatique, émergence de nouveaux polluants chimiques, contamination chronique par les pesticides et les bactéries, intensification et concentration des productions agricoles de masse, rouleau compresseur de l'urbanisation notamment sur la frange littorale et autour des grandes agglomérations.

Agir aujourd'hui pour ne pas subir demain, l'occasion nous est donnée par la consultation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui prépare le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2022-2027). Donnons notre avis sur les principaux enjeux et la stratégie d'action à développer ! Critiquons les insuffisances ! Proposons les améliorations indispensables !

Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, chacune de nos contributions permettra de faire avancer la politique de l'eau. Alors allons-y !





Des textes suffisants pour protéger nos rivières ?

ERB

Les citoyens connaissant l'existence de ce document, le SDAGE, sont peu nombreux, ceux qui en connaissent l'importance encore moins. Pourtant il impacte directement la protection de nos rivières, des milieux aquatiques et des eaux côtières.

Vous avez dit SDAGE?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE est un document de planification, défini à l'échelle d'un grand bassin versant, fixant des objectifs de reconquête de la qualité des eaux. La France métropolitaine est divisée en 7 grands bassins-versants, la Bretagne étant entièrement couverte par le SDAGE Loire-Bretagne.

Le SDAGE est le principal outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, directive européenne qui a pour objectif l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eaux d'ici 2027. En France, c'est à travers les agences de l'eau que sont élaborés ces fameux plans de gestion. Elles comportent un comité de bassin où sont représentés les décideurs (élus, administrations) et la plupart des usagers (industriels, agriculteurs, pêcheurs, associations de consommateurs et d'environnement...). C'est lui qui a la charge d'élaborer et de réviser le SDAGE suivant des cycles de 6 ans.

Si le contenu du SDAGE n'est pas directement opposable aux citoyens, les documents administratifs doivent lui être compatibles (SRADDET, SCOT, PLUi,...). Il est donc indispensable qu'il soit rédigé de manière précise et ambitieuse, afin de lui permettre d'assurer une protection concrète de nos rivières !

Citoyens vous êtes consultés !

Afin de permettre la contribution du public, plusieurs phases de consultation sont prévues. Cette consultation porte sur les « questions importantes », qui sont les questions auxquelles le SDAGE devra répondre pour améliorer la qualité des masses d'eau. C'est à partir de celles-ci que sera ensuite organisée la réflexion pour le prochain SDAGE.

Comment participer ?

Cette consultation s'étend du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019. Elle concerne tous les habitants du territoire Loire-Bretagne.

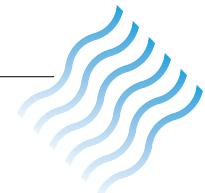
**Répondez à une enquête
d'une dizaine de questions**

Rendez-vous sur le site :

www.prenons-soin-de-leau.fr

Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteur peut en faire autant. Ce formulaire existe aussi en format papier et est largement diffusé par les associations partenaires de la consultation comme c'est le cas pour Eau & Rivières. Pour être complet, les contributions peuvent être libres et donc formulées sur papier ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr

AGIR aujourd'hui



© ERB

Des progrès insuffisants

Malgré les nombreux et coûteux plans de restauration de la qualité de l'eau qui s'accumulent depuis une vingtaine d'années les résultats restent insuffisants !

Avant de se questionner sur la pertinence des questions posées, il est indispensable de faire le point sur la situation actuelle. Rappelons qu'une eau en bon état est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée (rivières, plans d'eau, zones humides, estuaires et eaux côtières). C'est une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Il s'agit donc ici, non seulement d'évaluer les progrès accomplis mais aussi de quantifier les efforts qui restent à fournir (voir tableau).

Ce sont les plans d'eau qui connaissent la situation la plus critique, seul 5 % d'entre eux sont en bon état ! En cause, les apports excessifs de phosphore et les pesticides liés à l'agriculture intensive. Cet état catastrophique doit amener à remettre en cause les projets qui envisagent la construction de retenues/barrages/bassines comme une solution face au changement climatique !

Si on note quelques améliorations sur les cours d'eau, comme la réduction des pollutions ponctuelles, plusieurs difficultés portent toujours atteinte à la qualité de l'eau en Bretagne :

- les rejets diffus liés à l'agriculture intensive (nitrates, pesticides, phosphore) dont les transferts vers les milieux aquatiques sont aggravés par la destruction du paysage bocager (disparition des prairies naturelles, arasement des talus, drainage des zones humides)
- les aménagements et/ou la gestion déficiente des obstacles modifiant l'écoulement normal des cours d'eau et perturbant la circulation des espèces piscicoles migratrices

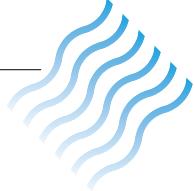
Les seuls paramètres de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) basés sur la chimie et la biologie donnent une vision biaisée de la qualité des eaux côtières et des estuaires. Or cette même DCE impose la prise en compte des directives-filles, que sont la directive Eaux conchyliques et la Directive Eaux de Baignade, qui ont aussi des objectifs de Bon Etat. Mais c'est loin d'être le cas car les rejets domestiques et d'animaux d'élevage engendrent des contaminations bactériologiques et virales préjudiciables aux usages littoraux (baignade, loisirs nautiques) et à l'activité conchylicole.

En conclusion, les niveaux de contaminations actuels sont incompatibles avec les objectifs de bon état écologique et il ne faut plus attendre pour agir : en 2027, nous devrons avoir atteint cet objectif !



CARTOGRAPHIE
ISSUE DE
L'OBSERVATOIRE DE
L'ENVIRONNEMENT
EN BRETAGNE

pour ne pas SUBIR demain



Pollution de l'eau, tous responsables

Agriculteurs, industriels, collectivités, particuliers participent,
chacun à leur échelle, à la pollution des eaux.

© ERB

Nitrate, phosphore, médicaments, solvants, pesticides, plastiques... la liste des molécules et sous-produits que nous utilisons et qui finissent irrémédiablement dans l'eau ne cesse de s'allonger. À celles-ci s'ajoutent les pollutions organiques et microbiologiques sans compter les éventuels désordres liés à leur prolifération comme les algues vertes, les blooms de cyanobactéries... Il est nécessaire d'agir ! Les approches à privilégier sont celles permettant d'empêcher toute nouvelle dégradation, de réduire les pollutions tant à la source que par leurs voies de transfert aux milieux aquatiques et de maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, naturellement épurateurs.

Entretien avec

Xavier PERSONNIC

Président de l'Hameçon Paimpolais (AAPPMA de Paimpol)

**Eau et Rivières de Bretagne :
Quelle est la situation des rivières
sur le secteur de Paimpol ?**

Xavier PERSONNIC : « Situations variables avec (...)

- Quelques ruisseaux pépinières de belle qualité entretenus annuellement par nos soins (...);
- Des cours d'eau subissant des problèmes d'embâcles sévères (...);
- Des cours d'eau qui subissent des rejets polluants visibles (...) problèmes souvent liés à un assainissement collectif obsolète, sans entretien et sous dimensionné ;
- Des cours d'eau qui subissent des problèmes d'étiage sévère (...);
- Les cours d'eaux sans doute très nombreux qui subissent la peste invisible du cocktail : pesticides, etc.
- Certains cours d'eau cumulant 2, 3 voire la totalité des problèmes précédemment cités. »

ERB : Quel est le défi majeur sur les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques ?

XP : « Plutôt que de parler de défi majeur, il est à mes yeux préférable de se concentrer sur les leviers qui semblent à portée de main.

En ce qui concerne les embâcles et la sur-couverture végétale, (...) la collectivité devra un jour se poser sérieusement la question de l'entretien des cours d'eau. Elle le fait un peu sur les rivières importantes type Leff essentiellement pour des raisons de sécurité (inondations), mais il reste des kilomètres de chevelu laissés complètement à l'abandon. (...) Pour (...) l'assainissement tant collectif qu'individuel le défi est largement relevable. Une campagne est d'ores et déjà en cours pour améliorer l'assainissement individuel et l'on peut penser qu'à terme le problème sera réglé. Par contre je suis beaucoup plus inquiet concernant l'assainissement collectif. (...)

Certains cours d'eau sont devenus des oueds, montées rapides lors des précipitations et assecs prolongés en

*Interview à retrouver
en intégralité sur
www.eau-et-rivieres.org*

période d'étiage. [...] Certes, une partie du problème nous échappe (réchauffement du climat) mais on peut tout à fait agir sur les autorisations et le contrôle des systèmes de pompage. (...)

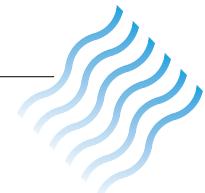


ERB : À quelle(s) condition(s) le nouveau SDAGE permettra-t-il d'activer ces leviers ?

XP : « (...) il faut analyser les erreurs du passé. (...) des structures sont en place, des organismes de contrôle et de police travaillent, mais les lois ne sont pas appliquées. (...) Faire fonctionner ce qui existe déjà serait déjà spectaculaire en terme de résultats (...)

Je ne sais pas s'il est encore temps, mais sans courage politique tous nos efforts seront vains. »

AGIR



Ressource en eau : Économiser, partager et protéger

L'eau est nécessaire pour de nombreux usages (alimentation en eau potable, activités industrielles, agriculture, loisirs...) mais elle est aussi indispensable pour la vie des rivières, des milieux aquatiques et littoraux et des espèces qui y vivent.

© ERB

La Bretagne, entre ses multiples cours d'eau, son littoral et son climat océanique, semble disposer d'une ressource en eau inépuisable. Pourtant ce serait oublier le fait qu'elle ne dispose pas d'importantes nappes phréatiques (les 3/4 de notre eau potable proviennent des eaux de surface), que les importantes activités (agriculture intensive, tourisme...) et ses impacts (artificialisation des sols, destruction des zones humides...) rendent la question de la gestion de la ressource en eau essentielle.

Le SDAGE travaille déjà sur la prévention des périodes de crise (inondations et sécheresses) mais n'impose que très peu de contraintes. Le prochain SDAGE envisage de travailler de manière plus approfondie sur la question du changement climatique. Une bonne nouvelle. Mais les propositions qui

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

sont faites interrogent. En effet, plusieurs sujets abordent la question du stockage comme une solution face aux périodes de crises et ce alors même que les plans d'eau sont actuellement les milieux en moins bon état. Ces étendues d'eau stagnantes sont des zones de forte évapotranspiration, d'augmentation de la température estivale de l'eau et d'eutrophisation.

Entretien avec

Yannick NADESAN

Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

**Eau et Rivières de Bretagne : Quelle est la situation sur votre secteur ?
Et comment y faites-vous face ?**



Yannick NADESAN : Nous assurons la gestion de la ressource, la production et la distribution pour une population de 500000 habitants. Pour ce faire, nous nous appuyons sur 12 ressources en eau dont les 3 principales se situent en dehors de notre périmètre (...). La sécheresse de 2016-2017 a montré la vulnérabilité de nos ressources (...). Dans ce contexte, notre stratégie repose sur plusieurs leviers : économies d'eau, diversification des ressources, amélioration des rendements, réduction des fuites, sécurisation entre territoires (...).

ERB : Que préconisez-vous pour une meilleure gestion de la ressource ?

YN : Il est important de coordonner les politiques de gestion des ressources en eau (...) Il conviendra de renforcer les impulsions afin que des politiques ambitieuses d'économie d'eau soient déployées pour tous les acteurs (particuliers, entreprises, collectivités). Nous devons les accompagner de manière volontariste et ambitieuse, comme par exemple sur notre territoire avec la mise en place d'un fond d'aide, le recrutement d'ambassadeurs de l'eau (...). Les enjeux quantitatifs et qualitatifs sont intimement liés. Aussi, les actions de protection de la ressource en eau doivent rester prioritaires. Nous travaillons pour que les agriculteurs investissent des démarches environnementales en

tirent un meilleur revenu (accès à la restauration scolaire, labellisation...).

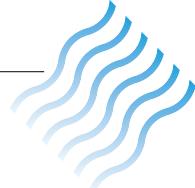
ERB : Les questions posées sont-elles en phase avec les enjeux ?

YN : Ce sont les réponses qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Par exemple dans le domaine de la construction de bâtiments neufs, les dispositifs de récupération d'eau pluie et les doubles réseaux sont insuffisamment déployés. Autre exemple, il faudrait poursuivre le travail avec les services de l'Etat pour qu'en situation de sécheresse les dispositions de restriction et la communication soient plus mobilisatrices. Il faudrait mettre fin à la tarification dégressive (...). Enfin d'un point de vue global, l'ensemble des politiques doivent converger pour mettre en œuvre l'adaptation au changement climatique : urbanisme, agriculture, comportements...

Interview à retrouver
en intégralité sur
www.eau-et-rivieres.org



aujourd'hui pour ne pas SUBIR demain



Milieux aquatiques : de la parole aux actes

Les lacs, les cours d'eau, mais également les zones inondables ou humides (marais et tourbières) constituent les écosystèmes aquatiques. Leurs caractéristiques (faune, flore et morphologie) diffèrent fortement suivant le climat, la géologie ou l'ensoleillement. Ce sont en outre des milieux qui « bougent » à l'image d'un cours d'eau dont le niveau et le lit peuvent fortement varier suivant les saisons.

© ERB

Étant le réceptacle final de toute goutte d'eau qui a parcouru le bassin-versant, les milieux aquatiques sont le miroir de nos activités et de leurs dérives. En effet, pour répondre aux usages toujours plus nombreux, ces milieux ont été et sont toujours fortement modifiés (extraction de granulats, barrages, artificialisation des berges, destruction des zones humides...). Ces altérations sont la première cause de dégradation de la qualité de nos cours d'eau. Elles entraînent la diminution de la biodiversité et dégradent les services écologiques que ces milieux nous rendent pourtant gratuitement (épuration des eaux, limitation des inondations).

L'importance de cet enjeu a conduit le SDAGE actuel à renforcer ses dispositifs ; il a notamment confirmé le rôle central des zones humides et il a enfin mis en œuvre un programme de protection des têtes de bassins-versants. Néanmoins si le SDAGE est ambitieux, sur le terrain la situation est plus complexe. En effet, malgré les nombreux plans de sauvegarde, la biodiversité est toujours mise à mal et les projets impactant les milieux continuent de voir le jour !

Comment préserver et restaurer les milieux aquatiques vivants, des sources à la mer ?

Entretien avec

Benoît BITEAU

Président du Forum des Marais Atlantiques (FMA), éleveur

Le Forum des Marais Atlantiques est un des 5 pôles relais nationaux pour les zones humides. Son action s'étend sur la frange Atlantique, la mer du Nord et la Manche. Il travaille avec les acteurs locaux (département du Finistère, Conseil Régional...) sur des sujets comme les inventaires zones humides, la protection dans les documents d'urbanisme, la question des friches... Son rôle est de mutualiser les compétences et d'harmoniser les connaissances (...). Un forum dans la définition c'est bien ça, c'est de la coopération, de l'échange, de la mutualisation, on est le Forum des acteurs des zones humides.

Eau et Rivières de Bretagne : Quelle analyse faites-vous des mesures du SDAGE en cours pour la protection des milieux aquatiques (zones humides, têtes de bassin-versant...) ?

BB : Il faut remettre ce plan dans son contexte. Au-delà des zones humides, qui en sont aussi les victimes, et si ce programme est plus ambitieux que le précédent, on est encore trop dans des logiques de fuite en avant en voulant traiter les conséquences plutôt que

les causes. (...). Exemple : Le système agricole dominant qui veut que l'on nourrisse les herbivores avec du maïs plutôt qu'avec de l'herbe et dont on connaît les dégâts (culture en zone humide, import de soja, irrigation...). (...) Alors que si on était dans des logiques d'anticipation du changement climatique on reviendrait sur un fondamental aussi évident. Les zones humides ont d'autres fonctions essentielles : équilibre du territoire, biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, séquestration de carbone, limitation des crues...

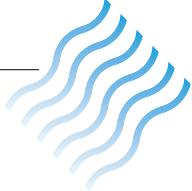
Avec cette connaissance objective, on aurait pu imaginer que ce dernier programme soit orienté vers des actions de prévention. La réalité est autre, les budgets sont plutôt orientés vers le petit cycle de l'eau. Et cela risque de s'aggraver car le budget est revu à la baisse (...). La logique qui veut que « l'eau paye l'eau » est battue en brèche ! Pour contrer ces intérêts il faudrait que, dans les instances de décision, les usagers soient représentés à leur juste place.

Interview à retrouver en intégralité sur www.eau-et-rivieres.org

ERB : Quel est votre regard sur la compensation ?

BB : La compensation doit intervenir dans le cadre de la séquence Eviter / Réduire / Compenser. Elle intervient en dernier recours quand tout a été mis en œuvre pour éviter et réduire l'impact du projet. En réalité l'évitement et la réduction sont les parents pauvres de cette séquence. Une fois ce fait établi, est-ce qu'on doit laisser les porteurs de projet aux mains d'acteurs (...) qui font de la financiarisation de l'écologie ? Il est préférable de les accompagner pour avoir un suivi des mesures réalisées (...). Les résultats sont mitigés (...) la nature est bien difficile à mettre au pas ! Exigeons que le prochain SDAGE impose que les projets ne puissent être mis en œuvre qu'une fois la compensation aboutie (...) ! Penser que la compensation est la réponse universelle c'est illusoire, de grâce travaillons sur l'évitement et la réduction !





Éduquer et mobiliser pour décider ensemble

L'eau est un bien commun. Il faut la gérer de façon solidaire et donc s'organiser et se concerter.

La gestion de l'eau étant un domaine très technique, de par ses termes et ses spécificités (indicateurs, molécules chimiques, biologie des milieux aquatiques,...), s'adresser et travailler avec le plus grand nombre est un réel challenge. La dimension sociale de l'eau fait l'objet d'une attention croissante avec notamment la compréhension des jeux d'acteurs et leur mobilisation ou encore la valeur patrimoniale.

Un SDAGE efficace passe par une meilleure implication de tous les usagers. Or, comment conduire les usagers à s'approprier ces documents techniques ?

En outre, au-delà de l'objectif de bon état écologique des cours d'eau, il faut relever les « nouveaux » défis (perte de la biodiversité, changement climatique, pression urba-

nistique, artificialisation des sols...) dans un contexte de modification des gouvernances (loi MAPTAM, loi NOTRe...) et de réduction budgétaire. Le SDAGE actuel a déjà permis de clarifier et de renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau. C'est indispensable car c'est cet échelon territorial qui permet d'adapter les grandes dispositions du SDAGE au contexte local du bassin versant, à ses caractéristiques

et à ses enjeux. Cependant ce renforcement souffre toujours d'un manque de pouvoir des Commissions Locales de l'Eau sur les décideurs et de l'absence de consultation des

CLE sur de nombreux sujets comme les projets d'installations classées à enjeux pour leur territoire.

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, pour aujourd'hui et pour demain ?

Entretien avec

Jean-Pierre BAGEOT

Adhérent d'Eau & Rivières de Bretagne, ancien président de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE Bretagne

Eau et Rivières de Bretagne : La composition du comité de bassin et des CLE permet-elle une représentation juste des intérêts des usagers (agricole, industriel, consommation) ?

Jean-Pierre BAGEOT : Le collège des élus est le plus important. Légitimement, ils représentent tous les intérêts de la population. En réalité, l'esprit des élus est imprégné des logiques agricoles et industrielles, les intérêts des particuliers et de l'environnement sont donc sous représentés.

Néanmoins, il est difficile pour les associations d'être plus représentées. Pour remédier à ce biais, il serait bon qu'elles se rapprochent des élus pour qu'ils rééquilibrent leur jeu de représentation.

ERB : Pourquoi faut-il privilégier une gestion par bassins-versants plutôt que par intercommunalités ?

JPB : La cassure amont-aval, urbain-rural est dramatique. On ne peut

pas penser l'aménagement urbain sans inclure le rural qui apporte les besoins vitaux à la ville : eau, alimentation. Le rôle des associations est de rappeler les prescriptions du SAGE aux décideurs lors de l'élaboration des documents planificateurs (SCOT, PLU, PCAET) pour que les prescriptions du SAGE soient plus profondément reprises. Ils sont en réalité un vecteur d'application du SAGE.

Les nouvelles gouvernances (lois NOTRe GEMAPI, SOCLE) peuvent néanmoins apporter une clarification de compétences. Les intercommunalités ont plus de moyens que les communes, il est donc pertinent de les mutualiser à cet échelon.

Le SAGE reste le premier outil de logique de bassin versant. C'est lui qui élabore et met en œuvre les politiques de l'eau. Les réflexions de mutualisation de quelques structures porteuses de SAGE sont pertinentes tant qu'elles ne rompent pas la proximité.

ERB : En quoi les actions de sensibilisation et d'éducation sont-elles essentielles en matière de gouvernance ?

JPB : L'urgence des urgences, c'est d'impliquer les populations et de travailler sur la proximité. Une politique de l'eau qui ne s'adresse pas à la population passe à côté de son efficacité. Il est indispensable de sensibiliser les enfants mais aussi le grand public et ce n'est pas toujours facile. Les associations sont légitimes pour intervenir auprès des élus locaux et des entreprises.

Pour être efficace, un SAGE doit partir de la réalité de terrain et faire en sorte que ses usagers la connaissent, s'interrogent (d'où vient leur eau du robinet, pourquoi un coût si élevé en Bretagne...) et s'impliquent sur leur territoire. Pour ça il faut avant tout « connaître pour aimer et aimer pour défendre ».



L'eau, des sources à la mer, patrimoine vivant, a besoin de votre soutien



- Pour Eau & Rivières de Bretagne, il faut soutenir l'ambition du SDAGE, document important pour la restauration de la qualité de nos rivières, zones humides et de nos eaux littorales.
- Cependant les pistes d'action présentées dans le questionnaire méritent d'être renforcées notamment sur les points suivants :
 - > Pour garantir des eaux de qualité, l'encouragement ne suffit plus ! Il est nécessaire de réduire à la source les différents polluants (pesticides, azote, phosphore...) en mobilisant les financements sur l'agriculture à bas niveau d'intrants (agriculture biologique et durable) et en accentuant les redevances sur celles qui polluent. La maîtrise de l'urbanisation, notamment en zone littorale, est indispensable et passe par un conditionnement du développement de l'habitat, à l'acceptabilité du milieu et à la performance des dispositifs d'assainissement existants. Arrêtons de délivrer des permis de construire dans des villes où les stations d'épuration sont saturées et où les réseaux d'assainissement sont défectueux.
 - > Le changement climatique, qui va réduire les débits de nos rivières et aggraver les crues nous impose, non seulement de « partager l'eau » mais de réduire nos consommations dans toutes les activités. L'anticipation des effets du changement climatique doit être assurée dans tous les plans et documents officiels. Le stockage de l'eau pour l'irrigation est une impasse environnementale.
 - > La protection des milieux aquatiques ne peut se limiter aux seuls cours d'eau et zones humides ; c'est bien dès l'amont, au niveau du paysage rural que se joue la protection des cours d'eau. Stopper l'imperméabilisation des sols, reconstituer le bocage détruit, inscrire leur protection réglementaire dans les documents d'urbanisme sont des priorités à défendre.
 - > La gouvernance de la politique de l'eau doit être largement améliorée. Associations et consommateurs doivent être mieux associés aux différentes instances. Le principe pollueur-paiEUR reste encore virtuel puisque 80 % du budget de l'agence de l'eau sont payés par les consommateurs domestiques alors qu'une partie importante des dégâts sur l'eau sont liés à l'agriculture intensive... Les programmes territoriaux d'amélioration de l'état des eaux sont à compléter par une réglementation adaptée et contrôlée.
 - > Pour les inondations la priorité doit aller vers la prévention des risques par des aménagements sur les bassins versants et sur l'anticipation dans les documents d'urbanisme plutôt que sur le curatif par la construction de barrages qui contribuent notamment à dégrader les milieux aquatiques.
 - > Enfin, toutes ces actions ne pourront être mises en œuvre avec efficacité que si un vaste effort de pédagogie et d'éducation populaire est engagé.

Voici quelques réflexions et propositions que nous vous invitons à compléter et relayer, le plus nombreux possible, dans le cadre de cette consultation.

Avec Eau & Rivières de Bretagne,
mobilisez vous pour cette consultation !
Plus d'infos sur www.eau-et-rivieres.org

Pour en savoir plus sur les événements organisés par l'association :
www.eau-et-rivieres.org

réalisé avec le soutien de



Imprimé sur papier recyclé
N° CPPAP 0915G87124

Directeur de publication :
Jean-Yves PIRIOU



AGIR aujourd'hui pour ne pas SUBIR demain